



Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 06 novembre 2018

CS/ OL - 11/11/2018

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, confirmé aux administrateurs le 28/10/2018.

Présents : Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Charles Lacombe, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Jean-Claude Secchi, Laurent Billet, Michel Meyer

Représentés : Michel Bodoy : pouvoir à Olivier Labasse ,
Le Conseil peut délibérer valablement (10/10 : 9 présents et 1 pouvoir).

Pièces jointes ou envoyées avant la convocation :

- projet de PV du CA du 2/10/2018
- Ordre du jour du CA envoyé le 28/10/2018
- Plan de déplacements urbains : opportunités et risques pour Veyrier du lac (proposition MAG)
- Pétition pour une meilleure mobilité en rive ouest du lac
- Concertation LOLA- PDU : Réunions publiques et Diaporama O.L pour réunion ANNECY 17-10-2018

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 octobre 2018

Le projet (réf. CS-OL 20/10/2018) est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne rubrique « Conseils d'administration et Assemblées Générales »

2) Conseil Municipal du 15/10

Un problème de logistique et un conflit d'agenda ont empêché la présence d'un ou deux membres de BVV à cette réunion. Le Président insiste pour que cela ne se reproduise pas. Michel Meyer se porte volontaire pour accompagner Jacques à la réunion de novembre.

3) Problème de circulation des piétons et des cyclistes rue de la Voûte :

Cette ancienne rue de Veyrier, très étroite, en particulier entre la rampe de Fesigny et le chemin piétonnier du Château (3m à 3,20m en plusieurs endroits) est fréquentée quotidiennement à pied par des mères de familles avec leurs jeunes enfants et des poussettes (sortie de crèche), des scolaires, des personnes se rendant à la pharmacie, à la Poste, à la bibliothèque, aux cabinets médicaux et para médicaux..., des touristes attirés par les monuments patrimoniaux (croix des Pellarins, Voûte, maisons Fournier, Rivollier, lavoir... Elle est l'accès d'une douzaine de maisons et d'habitations en plus grand nombre. Les dispositions prises, après quelques essais, depuis la municipalité Guérin fonctionnaient parfaitement bien : les piétons dans les 2 sens, prioritaires ; les voitures, ...vélos (ce qui roule et va plus vite) dans le seul sens Nord-Sud pour éviter des croisements difficiles et/ou périlleux.

Malgré une note adressée le 20/09/2018 à la Mairie et au Département (qui a souscrit à nos recommandations) pour diminuer l'accidentalité née des conflits d'usages sur les voiries (voie verte et hors voie verte : départementale, rues- routes et trottoirs), malgré lettre de BVV en date du 8 octobre, et restée sans réponse, à Madame le Maire attirant à nouveau son attention sur les points d'accidentalité et comment les résoudre, les panneaux autorisant le contre sens pour les cyclistes en dessous des anciens panneaux de sens interdit ont été rajoutés systématiquement, le dernier le 6/11/2018 à l'endroit le plus étroit et dangereux. Pour BVV il a un refus de prendre en compte l'avis des riverains et une erreur d'appréciation pourtant signalée ; en effet si le code de la route stipule que comme tous les véhicules, le vélo est soumis aux mêmes règles pour la circulation routière avec interdiction de prendre un sens interdit, il est précisé aussi, depuis 2015, que lorsque la vitesse maximale est inférieure ou égale à 30km/h, les chaussées peuvent être à double sens pour les cyclistes, sauf décision contraire de l'autorité investie des pouvoirs de police signalée. La Mairie a donc la liberté d'appréciation et de choix, contrairement à ce que quelques élus ont dit au Président ; elle aura donc sa part de responsabilité si un accident venait à se produire. Le Conseil missionne Olivier pour adresser à la Mairie une nouvelle lettre recommandée avec AR.

4) MAG de Noël

Le Président a remis sa copie à Mme Bertrand (réf. OL 25/10/2018 pour le « Mag » n°87 Décembre 2018) : le sujet : *Plan de déplacements urbains : opportunités et risques pour Veyrier du lac*

5) Concertations LOLA et PDU

Nous avons annoncé au précédent CA d'octobre, la première réunion publique de concertation sur les projets LOLA (Liaisons Ouest du Lac d'Annecy) et PDU (Plan de déplacements urbains) qui touchent Veyrier-du-lac,

considéré comme « corridor d'accès » avec les RD 909a et 909, tant pour le risque d'augmentation de la circulation routière du Projet LOLA (avérée dans les études du Département) et les transports collectifs dont BVV a demandé l'amélioration.

Cette réunion s'est tenue le 17 octobre et notre Président y est intervenu dans le cadre du « Grenelle Annecy » avec l'accord préalable des Présidents Monteil et Rigaut. Le seul projet présenté par le Département et le Grand Annecy pour la Liaison Ouest du lac d'Annecy comprend le creusement d'un nouveau tunnel routier monotube et bidirectionnel de 2920 m. sous le Semnoz entre Vovray et Sevrier et des transports collectifs du type BHNS entre Duingt et Annecy. Les coûts du projet s'élèvent à 350 M€ en investissement et à 10M€/an en fonctionnement. Toutes les informations sont sur le site officiel LOLA et le verbatim de la réunion vient d'y être intégré. Le Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien (dont BVV est l'un des fondateurs) s'oppose à ce projet dont l'induction de trafic routier est estimée entre +36% (Sevrier -St Jorioz) et +44% (St Jorioz- Doussard) par les consultants des Maitres d'ouvrage et propose d'utiliser le tunnel existant de la Puya creusé pour la ligne de chemin de fer qui reliait Albertville à Annecy via Faverges et la rive Ouest du lac. Cette proposition dite « Tram » jusqu'à Faverges (ou « tram-train » jusqu'à Albertville) présente plusieurs avantages : coûts inférieurs (de 100 000 000€) versus LOLA, diminution du trafic routier(-20%) et de la pollution le long du Lac, liaison jusqu'à la gare d'Annecy avec correspondance quai à quai avec le Léman-Express pour rallier Genève (inauguration prévue en décembre 2019), facilité d'intermodalité avec le vélo...Le transit automobile (et poids lourds) Nord-Haute -Savoie et Genève vers la Savoie et la Tarentaise Genève n'a pas à être encouragé le long du lac alors qu'existe une liaison autoroutière et que l'on peut développer des transports collectifs propres , plus confortables et rapides que la voiture ou le bus dit à haut niveau de service. Tous les adhérents de BVV et les habitants de la rive Est peuvent désormais se connecter sur le site de LOLA sur lequel tout le monde peut s'exprimer, et de participer à la réunion de concertation qui aura lieu à Veyrier du lac (salle de la Veyrière) le 13 décembre à 19h. Ils trouveront aussi les contenus (diaporamas) des ateliers programmatiques : transports collectifs, trafic, qualité de l'air, rénovation urbaine...

Le Conseil suggère à chacun de participer et préparer la réunion de Veyrier. (*Le chiffrage comparatifs de solutions LOLA et Tramway présenté dans l'intervalle par Olivier à l'atelier TC est en PJ*) ; le diaporama de la conférence Mobilité, tenue par BVV fin mars 2018 est sur le site internet de l'association. Claude propose un contact avec Nicolas Hulot et de son ami Patrick Genans, pour leur demander un soutien positif et actif pour la sauvegarde de la nature et de la santé.

6) Questions diverses :

- Le bureau suggère de prévoir pour le 1er trimestre de l'année 2019 la conférence de Michel Maya, ingénieur, sur les économies d'énergie au niveau de sa commune et de l'habitat (éclairage public, isolation thermique, chauffage ...). Jean Claude propose de se rapprocher de cet élu local qu'il connaît bien.
- Pour répondre à une de nos adhérentes qui se plaint de ne pas pouvoir capter certaines fréquences radio (dont Radio Classique), nous préconisons de nous en ouvrir à l'occasion d'un contact informel avec le Président du Grand-Annecy.
- Nous demandons à tous de préparer un projet de questions (par exemple : ce que l'on souhaite / ce que l'on ne veut pas) à poser aux futurs candidats qui se présenteront aux élections municipales de 2020.

7) Point des cotisations :

Jean Claude, notre trésorier, annonce 97 cotisants à date, renouvellements et nouveaux adhérents.3 cotisations devraient suivre.

**Prochain Conseil d'Administration, réunion ouverte à tous les adhérents
Le mardi 04 décembre 2018 à 18 h. à la salle de la Veyrière**

PJ : Diaporama TC (6 slides) comparatif LOLA versus tramway pour la concertation LOLA